

RCS : BOURG EN BRESSE

Code greffe : 0101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOURG EN BRESSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00571

Numéro SIREN : 504 228 271

Nom ou dénomination : 01 SYSTEM

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2023 sous le numéro de dépôt 3932

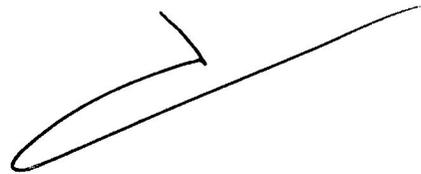
01 SYSTEM

Société par actions simplifiée
Au capital de 500.000 Euros
Siège social : 29 rue de Follieuse - ZA Les Follieuses
01700 MIRIBEL
504 228 271 RCS BOURG-EN-BRESSE

COMPTES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2022

Compte de résultat et annexe

Certifiés conformes à l'original

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a short horizontal stroke and a vertical tick mark at the end.

01 SYSTEM

Société par actions simplifiée

Au capital de 500.000 Euros

Siège social : 29 rue de Follieuse - ZA Les Follieuses

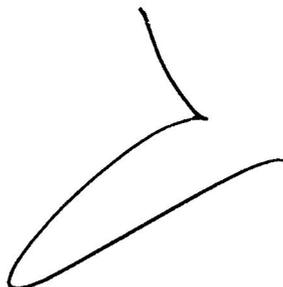
01700 MIRIBEL

504 228 271 RCS BOURG-EN-BRESSE

COMPTES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2022

Bilan

Certifiés conformes à l'original

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping curves and a final upward stroke.

2022

① BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2022

cerfa

N° 15949 * 04

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

BBP Informatique 2022

Désignation de l'entreprise		ONE SYSTEM			Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		29 RUE DE FOLLIOUSE ZA LES FOL			01700 MIRIBEL	
SIRET		5 0 4 2 2 8 2 7 1 0 0 0 2 0				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2
						Exercice N clos le
						30 09 2022
				Brut	Amortissements, provisions	Net
				1	2	3
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CO		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	130 324	AG	122 614	7 710
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	4 750	AK	4 750	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN	153 388	AO		153 388
	Constructions	AP	1 313 660	AQ	741 474	572 185
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	267 708	AS	179 112	88 596
	Autres immobilisations corporelles	AT	623 745	AU	364 429	259 316
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	62 510	BE		62 510
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	1 359	BI		1 359
TOTAL (II)		BJ	2 557 443	BK	1 412 379	1 145 064
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BP	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT	138 675	BU	12 808
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	26 663	BW		26 663
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	1 487 029	BY	251 863
Autres créances (3)		BZ	386 163	CA		386 163
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	547 126	CG		547 126
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	125 372	CI		125 372
	TOTAL (III)	CJ	2 711 027	CK	264 671	2 446 356
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	5 268 471	1A	1 677 051	3 591 420
Renvois: (1) dont droit au bail :				(2) Part à moins d'1 an des Immobilisations financières nettes	CP	
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :		Stocks :		
				(3) Part à plus d'1 an :	CR	317 128
				Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

2022

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des Impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		ONE SYSTEM		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 500 000...)	DA	500 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...	DB			
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	50 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	804 044		
	Rapport à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	147 879		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
TOTAL (I)				DL	1 501 923
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)				DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)				DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 207 300		
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)	DV	3 964		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	496 566		
	Dettes fiscales et sociales	DY	368 952		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	12 715			
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)				EC	2 089 497
Écart de conversion passif *				ED	
TOTAL GENERAL (I à V)				EE	3 591 420
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		- Écart de réévaluation libre	1D		
		- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 331 255			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	9 917			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		ONE SYSTEM		Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
		1	2	3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	135 074	KE	KF	
	Terrains		KG	153 388	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)	KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)	KM	1 313 660	KN	KO	
	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	dont composants M2	KP		KQ	KR	
		dont composants M3	KS	228 178	KT	KU	39 530
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	291 939	KW	KX	108 272
		Matériel de transport *	KY	41 700	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	185 574	LC	LD	19 785
Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG		
Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ		
Avances et acomptes		LK		LL	LM		
	TOTAL III	LN	2 214 438	LO	LP	167 587	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T		
	Autres participations		8U	8V	8W		
	Autres titres immobilisés		1P	62 510	1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	1 604	1U	1V	
	TOTAL IV	LQ	64 114	LR	LS		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	OG	2 413 626	OH	OJ	167 587	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
		Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		1	2	3	4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	135 074	1X
	Terrains		IP	LX	LY	153 388	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	1 313 660	MF
	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions		IS	MG	MH		MI
			IT	MJ	MK	267 708	ML
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	IU	MM	MN	400 211	MO
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	21 466	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	MS	MT	202 068	MU
Emballages récupérables et divers *		IX	MV	MW		MX	
Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB		
Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF		
	TOTAL III	IY	NG	NH	2 358 500	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW	
	Autres participations		lØ	ØX	ØY	ØZ	
	Autres titres immobilisés		l1	2B	2C	62 510	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		l2	245	2E	1 359	2G
	TOTAL IV	l3	245	NJ	NK	63 869	2H
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	l4	245	ØK	ØL	2 557 443	ØM

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

6 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		SAS ONE SYSTEM					Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice N clos le		3	0	0	9	2	0	2	2
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5] ⁽⁵⁾			
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾				
			Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾					
	①	②	③	④	⑤	⑥			
1	Concessions, brevets et droits similaires								
2	Fonds commercial								
3	Terrains								
4	Constructions								
5	Installations techniques mat. et out. industriels								
6	Autres immobilisations corporelles								
7	Immobilisations en cours								
8	Participations								
9	Autres titres immobilisés								
10	TOTAUX								
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».</p>									
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL							
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE									
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE							-		
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE							=		
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>									
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD									

ERP Informatique 2022

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		ONE SYSTEM						Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles		PE	108 377	PF	18 987	PG		PH	127 364	
TOTAL I		RK	108 377	RM	18 987	RN		RO	127 364	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PP		
	Sur sol d'autrui	PR	645 360	PS	96 114	PT		PU	741 474	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage Industriels		PZ	159 918	QA	19 194	QB		QC	179 112	
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD	149 033	QE	37 221	QF		QG	186 253	
	Matériel de transport	QH	41 700	QI		QJ	20 234	QK	21 467	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	123 160	QM	35 726	QN	2 177	QO	156 710	
	Emballages récupérables et divers	OP		OR		OS		OT		
TOTAL II		OU	1 119 171	OV	188 255	QW	22 410	QX	1 285 015	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 227 548	ØP	207 241	ØQ	22 410	ØR	1 412 379	
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6				
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1			
Installations techniques, matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres Immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)	NP			NS			NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ	
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à ételet						Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP			SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

EBP Infoematique 2022

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2022

Désignation de l'entreprise		ONE SYSTEM			Néant <input type="checkbox"/> *				
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice				
		1	2	3	4				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
Provisions pour garanties données aux clients		4E	4F	4G	4H				
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J	4K	4L	4M				
Provisions pour amendes et pénalités		4N	4P	4R	4S				
Provisions pour pertes de change		4T	4U	4V	4W				
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	4Y	4Z	5A				
Provisions pour impôts (1)		5B	5C	5D	5E				
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F	5H	5J	5K				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO	EP	EQ	ER				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R	5S	5T	5U				
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V	5W	5X	5Y				
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX					
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		- titres de participations	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	3 098	6P	9 710	6R	6S	12 808	
	Sur comptes clients	6T	212 835	6U	66 946	6V	27 917	6W	251 863
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z	7A		
	TOTAL III	7B	215 933	TY	76 656	TZ	27 917	UA	264 671
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	215 933	UB	76 656	UC	27 917	UD	264 671
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	76 657	UF	27 917			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{bis} du CGI							10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧ **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ONE SYSTEM		Néant <input type="checkbox"/>				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN	
				1	2	3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	1 359	UV		UW	1 359	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	317 128				317 128	
	Autres créances clients	UX	1 169 901		1 169 901			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY	9		9			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	19 565		19 565		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	30 903		30 903		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	2 321		2 321		
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	308 651		308 651			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	24 714		24 714			
	Charges constatées d'avance	VS	125 372		125 372			
TOTAUX		VT	1 999 923	VU	1 681 436	VV	318 487	
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans
				1	2	3		4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	9 917		9 917			
	à plus d'1 an à l'origine	VH	1 197 383		439 141		768 159	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 450		1 450			
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	496 566		496 566			
Personnel et comptes rattachés		8C	118 654		118 654			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	146 371		146 371			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	86 268		86 268			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	17 659		17 659			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	2 514		2 514			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	12 715		12 715			
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	2 089 497	VZ	1 331 255		768 159	
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	383 229					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2022

O1 SYSTEM

Société par actions simplifiée

Au capital de 500.000 Euros

Siège social : 29 rue de Follieuse - ZA Les Follieuses

01700 MIRIBEL

504 228 271 RCS BOURG-EN-BRESSE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 31 MARS 2023**

**Proposition d'affectation du résultat
De l'exercice clos le 30 septembre 2022**

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 147 879 Euros.

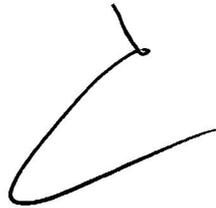
Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 de la manière suivante :

A titre de dividendes à l'associée unique,	47 879 euros
Aux autres réserves	100 000 euros
<i>Ainsi porté à 904 044 euros</i>	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1 454 044 Euros.

Les dividendes seront mis en paiement au siège social au plus tard le 30 juin 2023.

Certifié conforme
La présidente
Pour la société OSH



O1 SYSTEM

Société par actions simplifiée
Au capital de 500.000 Euros
Siège social : 29 rue de Follieuse – ZAE Follieuses
01700 MIRIBEL
504 228 271 RCS BOURG-EN-BRESSE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 31 MARS 2023**

**Décision d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 30 septembre 2022**

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022, s'élevant à 147 879 Euros, de la manière suivante :

A titre de dividendes à l'associée unique,	47 879 euros
Aux autres réserves	100 000 euros
<i>Ainsi porté à 904 044 euros</i>	

Les dividendes seront mis en paiement au siège social au plus tard le 30 juin 2023.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette décision est adoptée par l'Associée Unique

Certifié conforme
La présidente
Pour la société OSH

